



## COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES (CCPANT) DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE



### LE SNPTES ET LES CONTRACTUELS

Créé en 1953, le SNPTES, dont une très grande majorité de militants sont ou ont été contractuels, représente et défend l'ensemble de la communauté universitaire (contractuels, enseignants, administratifs, ATSS, ITRF...). Le SNPTES est le syndicat national des personnels titulaires **et contractuels** de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Le SNPTES est affilié à la fédération autonome de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (FA-ENESR) qui est une composante de la fédération autonome de la fonction publique (FA-FP). Cette fédération est représentative au niveau du Conseil commun de la fonction publique.

Le SNPTES, par des actions concrètes, s'est battu et se bat au quotidien pour que les collègues contractuels puissent accéder au statut de fonctionnaire et bénéficier, de fait, des mêmes avantages (ARTT et congés, primes, action sociale, formation continue, formation aux concours, validation des acquis de l'expérience, compte épargne temps, etc.).

### LA CCPANT EST CONSULTÉE SUR LES DÉCISIONS INDIVIDUELLES RELATIVES :

- aux licenciements ;
- aux demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel (attention, le résultat de l'entretien constitue un critère de réévaluation de la rémunération !)
- aux refus de reclassement des agents non-renouvelés ou dont le poste a été supprimé ;
- aux refus d'autorisation du télétravail ;
- aux questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle ;
- aux sanctions disciplinaires les plus lourdes.

#### *D'autres élections*

**Jeudi 6 décembre** vous pourrez aussi voter pour :

- Le comité technique ministériel ;
- Votre comité technique d'établissement.

Ces instances sont aussi importantes pour pouvoir, avec le SNPTES, défendre les droits des contractuels.

C'est grâce à ce type d'instances que les contractuels réussissent, ou réussiront, à obtenir des avantages (ARTT, primes, action sociale, etc.).

**Ne perdez pas cette occasion de pouvoir vous faire représenter !**



## ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à la précarité ;
- aux non-renouvellements des contrats ;
- aux renouvellements tardifs ;
- aux suppressions de postes ;
- aux discours anti-contractuels et anti-fonctionnaires ;
- à l'autocratie ambiante dans certaines de nos directions et services ;
- aux périodes alternant chômages et contrats ;
- au SMIC à vie ;
- à l'absence de primes.

## ENSEMBLE EXIGEONS :

- un **dispositif pérenne de titularisation** ;
- l'**amélioration de nos conditions de travail** ;
- une **rémunération à la hauteur des missions et qualifications** ;
- la **revalorisation de nos rémunérations** ;
- le **remplacement des collègues arrêtés** ;
- une **médecine de prévention efficace** ;
- le **développement de l'action sociale**, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- l'**accès à une formation continue** adaptée aux contractuels (préparation des concours ; reconversion, etc.) ;
- une **prime de précarité en fin de contrat**.



[HTTP://WWW.SNPTE.S.FR](http://www.snptes.fr)  
[HTTP://FORUM.SNPTE.S.FR](http://forum.snptes.fr)

### *Le SNPTES vous informe*

Le SNPTES informe depuis son origine les contractuels.

Ainsi, sur notre site web, <http://www.snptes.fr/>, vous pourrez trouver nos journaux spéciaux :

→ <https://goo.gl/L1kZnk>

Un forum, entièrement libre d'accès, vous permettra de nous questionner (contrat, conditions de travail, renouvellement, titularisation, etc.) et d'obtenir gratuitement une réponse :

→ <http://forum.snptes.fr/>

Cette élection se déroulera le jeudi **6 décembre 2018**  
et aura lieu à l'urne au sein des bureaux de vote  
**LE RENOUELEMENT DE LA CCPANT EST UNE ÉLECTION MAJEURE**  
**VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES**

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche  
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreur - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62  
Courriel : [secretariat@snptes.org](mailto:secretariat@snptes.org) - Site web : <http://www.snptes.fr> - Forum :  
<http://forum.snptes.fr>

